



Frais d'huissier suite expulsion

Par **Patricia_old**, le **09/09/2008 à 11:47**

bonjour, n'importe y a un an et demi j'ai entamé une procédure d'expulsion et de recouvrement contre ma locataire. L'expulsion a eu lieu, mais aucun recouvrement n'a été effectué à ce jour. L'huissier me demande de régler des frais de 1500€ qui devaient être à la charge du locataire. Est normal? Il m'a indiqué que ça concernait la demande d'expulsion, les frais de procédure, et les frais de demande de saisie, c'est sur ce dernier que je ne comprends pas rien en espérant avoir une réponse je vous remercie d'avance cordialement

Par **superve**, le **09/09/2008 à 12:27**

bonjour Les frais d'expulsion s'élèvent bien à environ 1500 € (c'est même plutôt dans la moyenne basse). Je vous confirme que ces frais sont "théoriquement" à la charge de votre débiteur, condamné aux dépens par le jugement d'expulsion cependant, si votre débiteur est insolvable (ce qui est souvent le cas dans ce genre d'affaires), vous devez prendre en charge les frais d'huissier. Sachez à titre de consolation que vous pourrez un jour, si votre débiteur revient à meilleure fortune, faire exécuter le jugement et les frais d'exécution viendront s'ajouter à ce qu'il vous doit au titre de l'arriéré de loyers. Bien cordialement.

Par **Dranem**, le **03/06/2010 à 23:16**

Je confirme : J'ai reçu ce jour une facture de mon huissier de 1800€ pour frais d'expulsion : ça fait mal. C'est à ajouter à 15 mois de loyers perdus!!! pour récupérer un appart à refaire j'ai pas envie, tant pis pour ceux qui cherchent et aimeraient un tel appart. Toujours quelques

voyous pour spolier les autres. TRISTE.

Par **drici**, le **10/06/2010 à 08:59**

AVIS AUX PROPRIETAIRES" L'Union des Bailleurs Indépendants"rnSe mobilise lern
rnMercredi 09 JUIN 2010 à 19 h 00rnAu PALACErn435 rue Gambetta - 59000 LILLern Trn rn•
LOYERS IMPAYESrn• DEGRADATIONS DES LOCAUXrn• RAPPORTS AVEC LES
ORGANISMES SOCIAUXrn• IMAGES DEGRADANTES DU PROPRIETAIRE (on fait d'une
minorité, une généralité)rn• DES LOIS DE PLUS EN PLUS SEVERESrn• DES CONTROLES
DE PLUS EN PLUS COUTEUXrn• DES LOCATAIRES DE MOINS EN MOINS CORRECTSrn
Plusieurs partenaires seront présents :rn- Maîtres PIETRZAK, GRILLET, DA RE, BABOURI,
DELAHAYE, Maître GOBERT rn- des agents immobiliers,rn- des financiers,rn-des assureurs
(MMA, VERSEMEE, GROUPAMA assurance)rn- des huissiers Maitre LADRIEUXrn-
certains élus,rn- la PRESSE (FR3, l'Observateur du Valenciennois, la Voix du Nord)rn-
Plus de 200 bailleurs de Valenciennes, Douai, Lille, Denain, Cambrai et les villes
environnantes, afin de discuter des différents problèmes que nous rencontrons et leurs
solutions.rnrnMerci de confirmer votre présence.rnTél. : 06 28 33 16 43rndjemidrici@live.frn
rnVENEZ NOMBREUX !

Par **drici**, le **10/06/2010 à 08:59**

AVIS AUX PROPRIETAIRES" L'Union des Bailleurs Indépendants"rnSe mobilise lern
rnMercredi 09 JUIN 2010 à 19 h 00rnAu PALACErn435 rue Gambetta - 59000 LILLern Trn rn•
LOYERS IMPAYESrn• DEGRADATIONS DES LOCAUXrn• RAPPORTS AVEC LES
ORGANISMES SOCIAUXrn• IMAGES DEGRADANTES DU PROPRIETAIRE (on fait d'une
minorité, une généralité)rn• DES LOIS DE PLUS EN PLUS SEVERESrn• DES CONTROLES
DE PLUS EN PLUS COUTEUXrn• DES LOCATAIRES DE MOINS EN MOINS CORRECTSrn
Plusieurs partenaires seront présents :rn- Maîtres PIETRZAK, GRILLET, DA RE, BABOURI,
DELAHAYE, Maître GOBERT rn- des agents immobiliers,rn- des financiers,rn-des assureurs
(MMA, VERSEMEE, GROUPAMA assurance)rn- des huissiers Maitre LADRIEUXrn-
certains élus,rn- la PRESSE (FR3, l'Observateur du Valenciennois, la Voix du Nord)rn-
Plus de 200 bailleurs de Valenciennes, Douai, Lille, Denain, Cambrai et les villes
environnantes, afin de discuter des différents problèmes que nous rencontrons et leurs
solutions.rnrnMerci de confirmer votre présence.rnTél. : 06 28 33 16 43rndjemidrici@live.frn
rnVENEZ NOMBREUX !

Par **maya33**, le **19/07/2014 à 17:57**

bonjour quernquel recours pour demander si les frais d'huissier que l'on me réclament suite à
expulsion d'un locataire qui me doit 1900 euros de loyer et qui a abandonné l'appartement
(frais d'huissier à ma charge 1900 euros) alors qu'il m'avait annoncé 1000 euros rnje n'ai pas
reloué cet appartement et je règle à cet huissier 100 euros par mois qui me manquent tous les
mois; alors que le locataire me doit 1900 euros .rnnces frais pour moi à ma charge est
anormale rnil est TROP FACILE de se reporter sur le proprio qui n'a pas forcément la

possibilité de payer ces frais
quel recours puis-je avoir SVP ??????
d'où PERTE une fois
payer l'huissier 28000 euros
non ne peut pas continuer ainsi!!!!!!
Nous proprio nous allons devoir
régler nos problèmes seuls sans l'aide d'huissiers.
on ne doit pas nous traiter ainsi
je suis
REVOLTEE!!! que pouvons nous faire
merçi de me donner une solution car je ne vais plus
pouvoir régler ces frais
y a t-il une assurance qui règle ces litiges?????
je précise que je
suis à Bordeaux